

CONCOURS RÉGIONAL « Arbre de l'année » 2020 – Appel à candidature

Après avoir été privés de la compagnie des arbres pendant de longues semaines, nous avons tous pris conscience de leur rôle essentiel dans notre quotidien et notre bien-être.

Pour célébrer le patrimoine arboré d'Ile de France, l'Agence des espaces verts est, depuis 2013, l'opérateur régional du concours « Arbre de l'année », initié par le magazine Terre Sauvage et l'Office national des forêts. Ce concours a permis de distinguer à plusieurs reprises des arbres franciliens et de les mettre à l'honneur par voie de presse et de communication auprès du grand public.

Si un arbre communal mérite selon vous d'être distingué ou si vous disposez d'un arbre remarquable dans votre jardin et que vous êtes favorable sur le principe de le mettre à l'honneur, n'hésitez pas à vous manifester à l'adresse : techniques@ville-boisleroi.fr avant le 19 août 2020.

Un jury se réunira en septembre prochain pour élire l'arbre francilien de l'année sur des critères liés à l'esthétisme, à son histoire mais aussi à son importance culturelle, affective ou encore symbolique pour le groupe ou la personne qui le présente. Le lauréat pourra alors concourir au prix national qui sera décerné en janvier 2021.

L'Arbre francilien de l'année 2020 sera peut-être le vôtre !



Contact

techniques@ville-boisleroi.fr avant le 19 août